

10

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 15 novembre 2017, tenue à 18h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire

 Madame Dolorès Bélanger conseillère, siège numéro 1

 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2,

 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 3

 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4

 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège numéro 5

 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-11-300 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 2.. Contrat engagé : Réfection des chemins Perreault et Dionne
3. Contrat engagé ; Puits PE-3
4. Presbytère
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

Adopté

2. CONTRAT ENGAGÉ ; RÉFECTION DES CHEMINS PERREAULT ET DIONNE

CONSIDÉRANT que des appels d'offres ont été affichés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO); pour la réfection des chemins Perreault et Dionne;

CONSIDÉRANT que huit (8) soumissions ont été dûment déposées, au bureau municipal avant 11h00, le 15 novembre 2017;

17-11-301 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réfection des chemins Perreault et Dionne, le plus bas soumissionnaire conforme, à Entreprises L.Michaud & Fils, au montant de 170 311.\$, taxes en sus, pour une dépense maximale de 195 815.07\$

Adoptée

3. CONTRAT ENGAGÉ ; PUIITS PE-3

17-11-302 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'appel d'offres pour le puits PE-3, sur le site officiel du Québec (SEAO)

Adoptée

4. PRESBYTÈRE

Reporté à une séance ultérieure

5. PÉRIODE DE QUESTIONS


6. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-11-303 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h12.

Adoptée



Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire